

Environnement & Sciences

Les apiculteurs s'inquiètent pour leurs abeilles, après l'autorisation d'un nouvel insecticide

Le Cruiser, destiné à lutter contre un « ravageur » du maïs, appartient à la même famille de molécules que le Gaucho et le Régent, dont l'utilisation est suspendue depuis 2004

Le ministère de l'agriculture a annoncé, mardi 8 janvier, l'autorisation d'un nouvel insecticide en France, le Cruiser, produit par l'entreprise suisse Syngenta. Il servira à protéger le maïs destiné à l'alimentation animale – l'essentiel des surfaces – contre un insecte qui s'attaque aux racines, le taupin. La molécule active du Cruiser, le thia-

methoxam, détruit le système nerveux des insectes. Le produit enrobe la semence et agit pendant la croissance de la plante. Or, ce type d'insecticide neurotoxique systémique, dont font aussi partie le Gaucho et le Régent, est soupçonné, par les apiculteurs, d'être à l'origine de l'affaiblissement des colonies d'abeilles constaté dans de nombreuses régions du monde. L'usage du Gaucho et du Régent sur le maïs est suspendu en France depuis 2004.

Pour les maïsiculteurs, l'autorisation du Cruiser est « un premier pas satisfaisant ». « Depuis l'interdiction du Gaucho et du Régent, nous n'avions plus de solution efficace contre le taupin, dont la pression augmente », explique Céline Fournier, de

l'Association générale des producteurs de maïs (AGPM). Dans le Sud-Ouest, les agriculteurs ont bénéficié de dérogations pour utiliser un pesticide particulièrement nocif pour l'environnement, le Dotan, que le ministère de l'agriculture ne souhaitait pas autoriser à nouveau.

« Irresponsable »

Mais, selon le président de l'Union nationale de l'apiculture française (UNAF), Henri Clément, la décision d'autoriser le Cruiser est « irresponsable ». Apiculteurs et écologistes fondent leurs inquiétudes sur les travaux de l'écotoxicologue Luc Belzunces (INRA, Avignon). Ce dernier a montré que le retour des abeilles à la ruche peut être perturbé

par l'absorption de thiamethoxam même à des doses très faibles. D'autre part, des apiculteurs italiens ont constaté la présence de thiamethoxam dans des abeilles retrouvées mortes au printemps 2007. Les analyses ont été effectuées chez Francesca Zachetti, une apicultrice lombarde dont 70 % des abeilles avaient brutalement disparu. Plusieurs apiculteurs italiens ont été confrontés au même phénomène. Selon eux, ces disparitions ont été provoquées par la dispersion dans l'air d'insecticide sous forme de poussières, au moment des semis de semences de maïs traités au Cruiser.

Selon Syngenta, si la molécule chimique est toxique pour les abeilles à forte dose, les très faibles concentrations auxquelles elles sont exposées dans l'environnement ne peuvent leur causer aucun dommage. « Des essais sous tunnel et en plein champ n'ont montré aucun effet significatif », affirme Laurent Péron, chez Syngenta France. Le Cruiser est autorisé dans 80 pays, y compris européens. De nombreux autres facteurs – parasites, virus, champignons – peuvent causer le dépérissement des abeilles.

Dans l'avis fourni au ministère de l'agriculture, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa), chargée de l'évaluation des pesticides, émet une série de recommandations afin de limiter l'exposition des abeilles. « Toutes les précautions nécessaires ont été prises », selon le ministère. L'autorisation n'a été donnée que pour un an. Du fait de la persistance de la molécule dans le sol, aucune plante attrayante pour les abeilles ne pourra être semée dans la même parcelle l'année suivante. Un suivi aura lieu dans trois régions. L'autorisation d'un autre insecticide de la même famille, le Poncho, produit par Bayer, a été refusée. ■

PAUL BENKIMOUN

GAËLLE DUPONT

Les pesticides favorisent l'asthme chez les agricultrices

LE CONTACT avec des pesticides au cours des travaux agricoles augmenterait le risque d'asthme d'origine allergique (« atopique ») chez les fermières, selon une étude publiée dans le premier numéro de janvier de l'*American Journal of Respiratory and Critical Care Medicine*.

Dans cette population sous-étudiée, « toute utilisation de pesticides à la ferme est uniquement associée à un asthme atopique », constatent les auteurs de l'étude. Le risque était majoré de près de 50 % chez les femmes appliquant ou mélangeant les pesticides.

Une équipe américaine dirigée par Jane Hoppin (Institut national des sciences de la santé environnementale) a examiné les déclarations de plus de 25 000 agricultrices de Caroline du Nord et de l'Iowa participant à une vaste étude épidémiologique.

Elle a pu ainsi distinguer 702 femmes rapportant un diagnostic d'asthme, éta-

bli par un médecin, dont 282 souffraient de sa forme atopique – accompagnée d'eczéma ou de rhume des foins.

L'étude met en lumière un lien entre le fait d'employer des pesticides et la survenue de cette affection – le risque est majoré de 46 % par rapport aux non-utilisatrices. « Cette association avec les pesticides est plus prononcée chez les femmes qui ont grandi dans une ferme », notent les auteurs de l'étude.

Un facteur protecteur non élucidé

Dans la population générale, où la fréquence de l'asthme est plus élevée, « il est vraisemblable que l'association avec les pesticides soit masquée », commente Jane Hoppin.

En effet, le fait d'être née dans une ferme, ce qui était le cas de 61 % des fermières, apparaît comme un facteur protecteur important contre l'asthme atopique (risque inférieur de 45 % à celui des femmes nées hors exploitation agricole) et

même contre l'asthme non atopique (risque inférieur de 17 %). Les femmes ayant grandi à la ferme mais ne manipulant pas des pesticides présentent le risque le plus faible d'avoir un asthme atopique (risque inférieur de 59 % par rapport à celles nées hors milieu agricole et n'utilisant pas de pesticides).

Cet effet protecteur paraît « si énorme », selon Jane Hoppin, qu'il est difficile de le contrecarrer. Il n'est pas, pour l'heure, élucidé. Au total, les auteurs concluent que l'exposition précoce aux pesticides dans les exploitations agricoles module le risque d'asthme allergique.

L'étude a également permis de distinguer l'impact des divers produits : 7 insecticides sur 16, 2 herbicides sur 11 et l'un des 4 fongicides étaient significativement associés à l'asthme atopique. Seule la perméthrine était associée à l'asthme non atopique. ■